|  |  |
| --- | --- |
|  | COMMISSION EUROPÉENNEDG COMMUNICATION**Représentation en France** |

**Commission européenne**

**Appel d’offres COMM/PAR/2022/MVP/0065**

**PRESTATIONS DE SERVICES VISANT À LA LOCATION PONCTUELLE DE VOITURE(S) PAR LA REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE**

**Procédure négociée**

**CAHIER DES CHARGES**

* **Spécifications administratives -**

**TABLE DES MATIÈRES**

[1. Portée et description du marché 4](#_Toc95812611)

[1.1. Pouvoir adjudicateur: qui est l’acquéreur? 4](#_Toc95812612)

[1.2. Objet: sur quoi porte cet appel d’offres? 4](#_Toc95812613)

[1.3. Lots: cet appel d’offres est-il divisé en lots? 4](#_Toc95812614)

[1.4. Description: que voulons-nous acquérir dans le cadre de cet appel d’offres? 4](#_Toc95812615)

[1.5. Lieu d’exécution: où le contrat sera-t-il exécuté? 6](#_Toc95812616)

[1.6. Nature du contrat: comment le contrat sera-t-il exécuté? 7](#_Toc95812617)

[1.7. Volume et valeur du contrat: combien prévoyons-nous d’acheter? 7](#_Toc95812618)

[1.8. Durée du contrat: pendant combien de temps avons-nous l’intention d’utiliser le contrat? 7](#_Toc95812619)

[2. Informations générales sur la procédure d’appel d’offres 8](#_Toc95812620)

[2.1. Base juridique: quelles sont les règles? 8](#_Toc95812621)

[2.2. Règles relatives à l’accès aux procédures de passation de marchés: qui peut soumettre une offre? 8](#_Toc95812622)

[2.3. Inscription dans le registre des participants: pourquoi s’inscrire? 8](#_Toc95812623)

[2.4. Modalités de soumission d’une offre: comment les opérateurs économiques peuvent-ils s’organiser pour soumettre une offre? 9](#_Toc95812624)

[3. Évaluation et attribution 13](#_Toc95812625)

[3.1. Critères d’exclusion 14](#_Toc95812626)

[3.2. Critères de sélection 15](#_Toc95812627)

[3.3. Respect des exigences minimales précisées dans les documents de marché 17](#_Toc95812628)

[3.4. Critères d’attribution 18](#_Toc95812629)

[3.5. Attribution (classement des offres) 19](#_Toc95812630)

[4. Forme et contenu de l’offre 20](#_Toc95812631)

[4.1. Forme de l’offre: comment soumettre une offre? 20](#_Toc95812632)

[4.2. Contenu de l’offre: quels documents joindre à l’offre? 20](#_Toc95812633)

[4.3. Politique de signature: comment les documents peuvent-ils être signés? 22](#_Toc95812634)

[4.4. Confidentialité des offres: quelles informations peuvent être divulguées et dans quelles conditions? 23](#_Toc95812635)

[Appendice: Liste des références 25](#_Toc95812636)

[Liste des annexes 26](#_Toc95812637)

[Annexe 1. Liste des documents à joindre à l’offre ou à présenter au cours de la procédure 27](#_Toc95812638)

[Annexe 2. Déclaration sur l’honneur relative aux critères d’exclusion et de sélection 31](#_Toc95812639)

[Annexe 3. Procuration 32](#_Toc95812640)

[Annexe 4. Liste des sous-traitants désignés 34](#_Toc95812641)

[Annexe 5.1. Lettre d’engagement d’un sous-traitant désigné 35](#_Toc95812642)

[Annexe 5.2. Lettre d’engagement d’une entité dont les capacités sont invoquées 36](#_Toc95812643)

[Annexe 6. Formulaire d’offre financière 37](#_Toc95812644)

# Portée et description du marché

## Pouvoir adjudicateur: qui est l’acquéreur?

|  |
| --- |
| Le présent appel d’offres est lancé et géré par la Commission européenne, ci-après dénommée le *pouvoir adjudicateur* aux fins du présent appel d’offres par le Chef de la Représentation de la Commission européenne en France. |

## Objet: sur quoi porte cet appel d’offres?

L’objet du présent appel d’offres est la mise à disposition de prestations de services visant la location ponctuelle de voiture(s) avec chauffeur(s) par la Représentation en France de la Commission européenne.

## Lots: cet appel d’offres est-il divisé en lots?

|  |
| --- |
| Le présent procédure d’appel d’offres n’est pas divisé en lots. |

## Description: que voulons-nous acquérir dans le cadre de cet appel d’offres?

Les services qui font l’objet du présent appel d’offres, y compris les exigences minimales éventuelles, sont décrits en détail ci-dessous.

Les variantes (alternatives à la solution type décrite dans le cahier des charges) ne sont pas autorisées. Le *pouvoir adjudicateur* ne tiendra pas compte des variantes décrites dans une offre.

###  Contexte et objectifs

La Représentation en France de la Commission européenne (ci-après "la Représentation") souhaite faire appel à une société de Voitures de Transport avec Chauffeur (VTC).

Elle souhaite louer en fonction des besoins, une ou plusieurs voiture(s) de type Berline (Sedan) et Vans de luxe avec chauffeur afin de conduire des Commissaires européens, ainsi que leur délégation, de hauts fonctionnaires européens et des personnalités de haut rang lors de leurs visites en France.

### Caractéristiques détaillées de l’achat

Les prestations seront effectuées les jours de semaine en journée et/ou en soirée et à titre exceptionnel les week-ends ou jours fériés.

* Il pourra s'agir de simples transferts entre une gare parisienne ou un aéroport et une adresse située à Paris intramuros ou en Ile-de-France.
* Il pourra aussi s’agir de transferts entre une gare ou un aéroport dans d’autres régions françaises.
* Il pourra également s’agir de déplacements pendant une ou plusieurs journée(s), essentiellement à Paris mais également en région parisienne et en province.
* Les prestations pourront être demandées dans un délai très court. La mise en disponibilité rapide et la flexibilité de réaction du Contractant sont par conséquent requises.
* Les prestations seront demandées par la Représentation par courrier électronique sous forme de bon de commande des services. En cas d’urgence et à titre exceptionnel, la Représentation se réserve le droit de demander des services par téléphone et de confirmer la demande ultérieurement. Les noms des personnes autorisées par le chef de la Représentation ayant ce droit seront communiqués au contractant après signature du contrat.
* Les prestations demandées par la Représentation au préalable, peuvent être annulées par celle-ci avec notification envoyée au contractant au moins 24h avant la date et heure prévues d’exécution de la mission sans frais.

Le Contractant devra :

1. désigner une personne de contact qui sera l'interlocuteur de la Représentation qui sera disponible 24h/24h et 7/7.
2. proposer, dans la mesure du possible, plusieurs chauffeur(s) attitré(s), et qualifié(s). Les chauffeurs devront respecter et faire preuve de :
* Bonne maitrise du français et de l’anglais
* Présenter des voitures propres et respecter le code vestimentaire approprié
* Bonne compétences interpersonnelles
* Avoir un casier judiciaire vierge (extrait de casier judiciaire à fournir)
* Connaissance du protocole de transport VIP
1. sur demande de la Représentation, mettre à sa disposition une (ou plusieurs) voiture(s) de type Renault Talisman, Peugeot 508, Mercedes Classe E, BMW série 5 ou équivalent, et vans de luxe de type Mercedes Classe V, Volkswagen Caravelle, ou équivalent, avec chauffeur. Une attention particulière sera donnée au soumissionnaire nous proposant des véhicules propres (véhicule produisant peu ou pas d'émissions polluantes lors de son utilisation).
2. communiquer le plus rapidement possible à réception de la réservation:
* le nom;
* le numéro de téléphone du chauffeur affecté;
* le numéro d'immatriculation du véhicule au service Protocole de la Représentation.

### Éléments à livrer et rapports

Le pouvoir adjudicateur demandera au contractant de mettre à disposition des services de location de voiture avec chauffeur.

Le contractant doit:

- renvoyer au pouvoir adjudicateur le bon de commande dûment signé et daté sur support papier encre bleu ou par signature électronique qualifié. Sinon le contractant devra communiquer les raisons pour lesquelles il ne peut accepter la commande.

Si le contractant refuse à plusieurs reprises de signer les bons de commandes ou s'il omet à plusieurs reprises de les renvoyer dans le délai imparti, il peut être considéré comme violant ses obligations en vertu du CC comme indiqué à l’article II.18.1, point c).

Les paiements sont effectués sur une base des conditions décrites dans le projet de contrat-cadre sur présentation d’une facture en bonne et due forme conforme aux règles comptables nationales. Les dispositions relatives aux paiements sont stipulées dans le projet de contrat-cadre figurant à l’annexe de l'invitation à soumissionner.

* Rapports

Tous les trimestres, à terme échu, à compter de la date de signature du contrat-cadre, le Contractant transmettra à la Commission un rapport opérationnel relatif à l'exécution du contrat-cadre, détaillant les problèmes rencontrés et le cas échéant, proposant des améliorations.

## Lieu d’exécution: où le contrat sera-t-il exécuté?

Les services seront exécutés en France métropolitaine.



## Nature du contrat: comment le contrat sera-t-il exécuté?

|  |
| --- |
| La procédure aboutira à la conclusion.d’un contrat-cadre unique |
| Le contrat-cadre sera conclu avec un seul contractant. Les contrats spécifiques sont attribués sur la base des clauses prévues dans le contrat-cadre, affinées ou, dans des circonstances dûment justifiées, complétées pour refléter les circonstances particulières du contrat spécifique. Les détails sont exposés à l’article I.4.3 du projet de contrat. |
| ☝Les soumissionnaires doivent tenir pleinement compte des dispositions du projet de contrat, étant donné que ce dernier définit et régit la/ les relation(s) contractuelle(s) à établir entre le *pouvoir adjudicateur* et le(s) soumissionnaire(s) retenu(s). Une attention particulière doit être accordée aux dispositions précisant les droits et obligations du contractant, en particulier en matière de paiement, d’exécution du contrat, de confidentialité, ainsi que de contrôles et d’audits. |

## Volume et valeur du contrat: combien prévoyons-nous d’acheter?

|  |
| --- |
| À titre indicatif, et sous réserve de la disponibilité des fonds, le budget alloué au présent appel d'offres sera au maximum de **100.000,00 EUR.** Une estimation indicative des volumes à commander sur toute la durée du contrat-cadre est donnée dans le modèle financier qui figure à *l’annexe 6*.Ces volumes ne sont que des estimations et ne constituent en aucune façon un engagement quant aux quantités exactes à commander. Les volumes réels dépendront des quantités que le *pouvoir adjudicateur* commandera dans le cadre de contrats spécifiques. En tout état de cause, le *plafond du contrat-cadre*, c’est-à-dire le montant maximal à dépenser au titre du contrat-cadre ne doit pas être dépassé. |

## Durée du contrat: pendant combien de temps avons-nous l’intention d’utiliser le contrat?

Le(s) contrat(s) résultant de l’attribution du présent appel d’offres sera (seront) conclu(s) pour une durée maximale de 48 mois. Les détails relatifs à la durée initiale du contrat et à ses éventuelles prolongations sont établis à l’article I.3 du projet de contrat.

# Informations générales sur la procédure d’appel d’offres

## Base juridique: quelles sont les règles?

Le présent appel d’offres est régi par les dispositions du [règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l’Union](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2018.193.01.0001.01.FRA&toc=OJ:L:2018:193:TOC) (le «règlement financier»)[[1]](#footnote-2).

Le *pouvoir adjudicateur* a choisi d’attribuer le contrat résultant du présent appel d’offres par l’intermédiaire d’une procédure négociée conformément à l’article 164, paragraphe 1, point d), et à l’annexe I, point 11.1 pour des services au point « e » , du règlement financier.

## Règles relatives à l’accès aux procédures de passation de marchés: qui peut soumettre une offre?

Seuls les candidats directement invités par une invitation à soumissionner du *pouvoir adjudicateur* sont autorisés à participer au présent appel d'offres. Toute offre reçue d'une personne physique ou morale n'ayant pas été invitée à soumissionner, y compris dans le cadre d'une offre conjointe avec un candidat invité, sera rejetée.

Les soumissionnaires doivent être établis dans un État membre de l’UE ou un pays tiers ayant conclu avec l’Union européenne un accord particulier dans le domaine des marchés publics, dans les conditions prévues par cet accord.

Afin de permettre au *pouvoir adjudicateur* de contrôler l’accès, chaque soumissionnaire doit indiquer son pays d’établissement et doit présenter les justificatifs normalement admis par la législation de ce(s) pays.

Les règles d’accès à des procédures de passation de marchés ne s’appliquent pas aux sous-traitants. La sous-traitance ne peut être utilisée dans l’intention de contourner les règles relatives à l’accès aux procédures de passation de marchés.

## Inscription dans le registre des participants: pourquoi s’inscrire?

À tout moment au cours de la procédure de passation de marché, les services de validation de l’Agence exécutive pour la recherche (ci-après *les «services de validation de l’UE»*) peuvent contacter le participant et lui demander des pièces justificatives sur son existence et son statut juridiques [et sa capacité financière]. Les demandes seront adressées par l’intermédiaire du système de messagerie du registre, à l’adresse électronique de la personne de contact du participant qui figure dans le registre. Il incombe au participant de fournir une adresse électronique valide et de la vérifier régulièrement. Les documents qui peuvent être demandés par les *services de validation de l’UE* sont énumérés dans [les règles de l’UE en matière de subventions et d’appels d’offres pour la validation des entités juridiques, la désignation d’un représentant de l’entité juridique et l’évaluation de la capacité financière](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/common/guidance/rules-lev-lear-fca_fr.pdf).

**☝Veuillez noter qu’une demande de justificatifs adressée par les *services de validation de l’UE* n’implique nullement que le soumissionnaire a été retenu.**

## Modalités de soumission d’une offre: comment les opérateurs économiques peuvent-ils s’organiser pour soumettre une offre?

Les opérateurs économiques peuvent soumettre une offre en tant qu’opérateur économique unique (soumissionnaire unique) ou en tant que groupement d’opérateurs économiques (offre conjointe). Dans les deux cas, la sous-traitance est autorisée.

**☝ Un groupement d’opérateurs économiques ne peut soumettre une offre conjointe que si le pouvoir adjudicateur a invité les opérateurs économiques en tant que groupement.**

Afin de remplir les critères de sélection énoncés à la ***section 3.2***, le soumissionnaire peut s’appuyer sur les capacités de sous-traitants ou d’autres entités qui ne sont pas des sous-traitants.

Le rôle de chaque entité associée à une offre (ci-après l’«*entité associée*») doit être clairement précisé dans le dossier envoyé par courrier électronique: soumissionnaire unique, ii) *chef de file* d’un groupement de soumissionnaires, iii) membre d’un groupement de soumissionnaires, ou iv) sous-traitant. Pour une entité (qui n’est pas un sous-traitant) dont les capacités sont invoquées par le soumissionnaire pour remplir les critères de sélection, ce rôle est défini dans la lettre d’engagement (***annexe 5.2***).Cela vaut également lorsque les *entités associées* appartiennent au même groupement économique.

### Offres conjointes

Une offre conjointe est une situation dans laquelle une offre est présentée par un groupement (avec ou sans forme juridique) d’opérateurs économiques quel que soit le lien qu'ils entretiennent. Le groupement dans son ensemble est considéré comme un soumissionnaire[[2]](#footnote-3).

Tous les membres du groupement sont solidairement responsables envers le *pouvoir adjudicateur* de l’exécution du contrat dans son ensemble.

Les membres du groupement doivent désigner un *chef de file* du groupement et un point de contact unique autorisé à agir en leur nom pour la soumission de l’offre et pour toutes les questions pertinentes, demandes de clarification, notifications, etc., qui peuvent être reçues pendant l’évaluation, l’attribution et la signature du contrat. Le modèle de procuration joint en ***annexe 3*** doit être utilisé.

L’offre conjointe doit indiquer clairement le rôle et les tâches de chaque membre et du *chef de file* du groupement qui agira en tant que point de contact du *pouvoir adjudicateur* pour les aspects administratifs ou financiers du contrat et pour la gestion opérationnelle. Le *chef de file* du groupement sera investi de tout pouvoir pour engager le groupement et chacun de ses membres pendant l’exécution du contrat. Si l’offre conjointe est retenue, le *pouvoir adjudicateur* signe le contrat avec le chef de file du groupement, autorisé par les autres membres à signer le contrat en leur nom par procuration établie selon le modèle joint en ***annexe 3***.

Toute modification de la composition du groupement au cours de la procédure de passation de marché (après la date limite de soumission et avant la signature du contrat) entraîne le rejet de l’offre, sauf en cas de fusion ou de prise de contrôle d’un membre du groupement (succession à titre universel), pur autant que la nouvelle entité ait accès aux procédures de passation de marchés (voir ***section 2.2***) et ne se trouve pas dans une situation d’exclusion (voir ***section 3.1***).

En tout état de cause, les critères de sélection doivent toujours être remplis par le groupement et les termes de l’offre initialement soumise ne peuvent être modifiés de manière substantielle, c’est-à-dire que toutes les tâches assignées à l’ancienne entité doivent être reprises par la nouvelle entité membre du groupement, la modification ne doit pas rendre l’offre non conforme avec le cahier des charges, et l’évaluation des critères d’attribution de l’offre initialement soumise ne peut être modifiée.

### Sous-traitance

Il y a sous-traitance lorsque le contractant prend des engagements juridiques avec d’autres opérateurs économiques qui exécuteront une partie du contrat pour son compte. Le contractant demeure entièrement responsable de l’exécution du contrat dans son ensemble vis-à-vis du *pouvoir adjudicateur*.

Les situations suivantes ne sont pas considérées comme de la sous-traitance:

1. le recours à des travailleurs détachés auprès du contractant par une autre entreprise appartenant au même groupement et établie dans un État membre [«détachement intragroupe» tel que défini à l’article 1er, paragraphe 3, point b), de la [directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d’une prestation de services](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/ALL/?uri=CELEX:31996L0071)];
2. le recours à des travailleurs mis à la disposition du contractant par une entreprise de travail intérimaire ou une entreprise qui met un travailleur à disposition dans un État membre [«mise à disposition de travailleurs» telle que définie à l’article 1er, paragraphe 3, point c), de la [directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d’une prestation de services]](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/ALL/?uri=CELEX:31996L0071);
3. le recours à des travailleurs détachés temporairement auprès du contractant par une entreprise établie en dehors du territoire d’un État membre et appartenant au même groupement («transfert temporaire intragroupe» tel que défini à l’article 3, point b), de la [directive 2014/66/UE établissant les conditions d’entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d’un transfert temporaire intragroupe](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:32014L0066));
4. le recours à du personnel sans contrat de travail («travailleurs indépendants travaillant pour le contractant»), sans que les tâches des travailleurs indépendants soient particulièrement bien définies dans le contrat.
5. l’utilisation de fournisseurs et/ou de transporteurs par le contractant, afin d’exécuter le contrat sur le lieu d’exécution, sauf si les activités économiques des fournisseurs et/ou les services de transport font l’objet du présent appel d’offres (voir ***section 1.4***);
6. l’exécution d’une partie du contrat par des membres d’un GEIE (groupement européen d’intérêt économique), lorsque le GEIE est lui-même un contractant ou un membre du groupement.

Les personnes mentionnées aux points a), b), c) et d) ci-dessus seront considérées comme faisant partie du «personnel» du contractant, tel que défini dans le contrat.

Toutes les tâches faisant l’objet du contrat peuvent être sous-traitées, à moins que les *spécifications techniques* ne réservent explicitement l’exécution de certaines tâches essentielles au soumissionnaire lui-même ou, en cas d’offre conjointe, à un membre du groupement.

En remplissant le formulaire disponible à l’*annexe 4*, les soumissionnaires sont tenus de donner une indication de la proportion du contrat qu’ils ont l’intention de sous-traiter, ainsi que de définir et de décrire brièvement les rôles/tâches contractuels envisagés pour les sous-traitants qui répondent à l’une des conditions suivantes (ci-après les «*sous-traitants désignés*»):

* leurs capacités sont invoquées par le soumissionnaire pour remplir les critères de sélection décrits à la ***section 3.2***;
* leur part individuelle du contrat, connue au moment de la soumission, est supérieure à 20%.

Ces sous-traitants doivent fournir au soumissionnaire une lettre d’engagement établie selon le modèle joint à l’***annexe 5.1*** et signée par leur mandataire.

Les modifications concernant les sous-traitants désignés dans l’offre (retrait/remplacement d’un sous-traitant, sous-traitance supplémentaire) pendant la procédure de passation de marché (après la date limite de soumission et avant la signature du contrat) nécessitent l’autorisation écrite préalable du *pouvoir adjudicateur*, moyennant les contrôles suivants:

* tout nouveau sous-traitant ne se trouve pas dans une situation d’exclusion;
* le soumissionnaire satisfait toujours aux critères de sélection et le nouveau sous-traitant satisfait, le cas échéant, aux critères de sélection qui lui sont individuellement applicables;
* les modalités de l’offre initialement soumise ne sont pas fondamentalement modifiées, c’est-à-dire que toutes les tâches assignées à l’ancien sous-traitant sont reprises par une autre entité concernée, que le changement ne rend pas l’offre non conforme au cahier des charges, et que l’évaluation des critères d’attribution de l’offre initialement soumise est inchangée.

La sous-traitance confiée à des sous-traitants désignés dans une offre qui a été acceptée par le *pouvoir adjudicateur* et qui a donné lieu à la signature d’un contrat est considérée comme autorisée.

### Entités dont les capacités sont invoquées par le soumissionnaire pour remplir les critères de sélection

Afin de satisfaire aux critères de sélection, un soumissionnaire peut également avoir recours aux capacités d’autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Dans ce cas, il doit prouver qu’il disposera des ressources nécessaires à l’exécution du contrat en produisant une lettre d’engagement conforme au modèle joint à l’***annexe 5.2***, signée par le mandataire de cette entité, et la preuve que ces autres entités possèdent les ressources adéquates.

Si le contrat est attribué à un soumissionnaire qui a l’intention d’avoir recours à une autre entité pour atteindre les niveaux minimaux de capacité économique et financière, le *pouvoir adjudicateur* peut exiger que l’entité signe le contrat, ou fournisse sinon une garantie financière solidaire à première demande pour l’exécution du contrat.

En ce qui concerne les critères de sélection techniques et professionnels, un soumissionnaire ne peut avoir recours aux capacités d’autres entités que si ces dernières fournissent des travaux ou des services pour lesquels ces capacités sont nécessaires.

☝ Le recours aux capacités d’autres entités n’est nécessaire que lorsque la capacité du soumissionnaire n’est pas suffisante pour atteindre les niveaux minimaux de capacité requis. Les engagements abstraits selon lesquels d’autres entités mettront des ressources à la disposition du soumissionnaire ne seront pas pris en considération.

# Évaluation et attribution

L’évaluation des offres conformes aux conditions de soumission portera sur les éléments suivants:

* le contrôle de l’accès du soumissionnaire aux procédures de passation de marchés (voir ***section 2.2***);
* la vérification de la conformité administrative (si l’offre est rédigée dans l’une des langues officielles de l’UE et les documents requis signés par le ou les mandataires dûment habilités du soumissionnaire);
* la vérification de la non-exclusion des soumissionnaires sur la base des critères d’exclusion;
* la sélection des soumissionnaires sur la base des critères de sélection;
* la vérification du respect des exigences minimales précisées dans les documents de marché;
* l’évaluation des offres sur la base des critères d’attribution.

Le *pouvoir adjudicateur* évaluera les éléments susmentionnés dans l’ordre qu’il jugera le plus approprié. Seuls les soumissionnaires pour lesquels la vérification de tous les éléments n’a pas révélé de motif de rejet peuvent se voir attribuer le contrat.

L’évaluation sera fondée sur les informations et les éléments probants contenus dans les offres et, le cas échéant, sur les informations et les éléments probants complémentaires fournis à la demande du *pouvoir adjudicateur* au cours de la procédure. Si une quelconque déclaration ou information fournie se révèle fausse, le *pouvoir adjudicateur* peut infliger des sanctions administratives (exclusion ou sanctions financières) à l’entité les ayant fournies.

Aux fins de l’évaluation relative aux critères d’exclusion et de sélection, le *pouvoir adjudicateur* peut également se référer à des informations accessibles au public, notamment à des pièces justificatives auxquelles il peut accéder gratuitement dans une base de données nationale.

Le *pouvoir adjudicateur* peut négocier avec les soumissionnaires les offres qu'ils ont soumises dans le but de les adapter aux documents de marché et de rechercher l'offre économiquement la plus avantageuse. Les exigences minimales et les critères définis dans les documents de marché ne font pas l'objet de négociations. Durant les négociations, l'égalité de traitement de tous les soumissionnaires est assurée.

Les négociations consistent à fournir un retour d’information à chaque soumissionnaire sur l’évaluation de son offre initiale, en indiquant les éléments non conformes aux exigences minimales ainsi que d’autres aspects qui devraient ou pourraient être améliorés. Le soumissionnaire peut également améliorer des aspects non abordés dans le retour d’information lorsqu’il soumet une offre révisée.

Le *pouvoir adjudicateur* se réserve le droit de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres reçues initialement. Si l’évaluation d’un ou de plusieurs éléments démontre qu’il existe des motifs de rejet, l’offre sera rejetée et ne fera pas l’objet d’une nouvelle évaluation complète.

## Critères d’exclusion

L’objectif des critères d’exclusion est d’évaluer si le soumissionnaire se trouve dans l’une des situations d’exclusion énumérées à l’article 136, paragraphe 1, du règlement financier.

Les soumissionnaires qui se trouvent dans une situation d’exclusion ne seront pas retenus.

Comme preuve de non-exclusion, chaque soumissionnaire doit joindre à son offre une déclaration sur l’honneur[[3]](#footnote-4) dont le modèle figure à *l’annexe 2.*[[4]](#footnote-5). Cette déclaration doit être signée par un représentant autorisé de l’entité fournissant la déclaration.

La vérification initiale de la non-exclusion des soumissionnaires se fera sur la base des déclarations soumises et de la consultation du [système de détection rapide et d’exclusion de l’Union européenne](https://ec.europa.eu/info/strategy/eu-budget/how-it-works/annual-lifecycle/implementation/anti-fraud-measures/edes_fr). Les documents mentionnés comme pièces justificatives dans la déclaration sur l’honneur doivent être fournis sur demande et lorsqu’ils sont nécessaires pour garantir le bon déroulement de la procédure dans les délais fixés par le *pouvoir adjudicateur*.[[5]](#footnote-6)

*L’annexe 1* précise laquelle des *entités associées* participant à un appel d’offres doit fournir une déclaration sur l’honneur et, à la demande du *pouvoir adjudicateur*, les pièces justificatives.

Avant la décision d’attribution, le pouvoir adjudicateur peut demander des preuves documentaires du respect des critères d’exclusion énoncés dans le présent cahier des charges. Tous les soumissionnaires sont invités à préparer à l’avance les documents relatifs aux justificatifs, étant donné qu’ils peuvent être invités à les fournir dans un bref délai. L’absence de pièces justificatives valables dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur entraîne le rejet de l’offre en vue de l’attribution du marché, sauf si le soumissionnaire peut justifier le manquement en invoquant l’impossibilité matérielle.

Veuillez noter qu’une demande de justificatifs ne signifie aucunement que le soumissionnaire a été retenu.

## Critères de sélection

L’objectif des critères de sélection est d’évaluer si le soumissionnaire possède les capacités juridiques, réglementaires, économiques, financières, techniques et professionnelles nécessaires à l’exécution du contrat.

Les critères de sélection du présent appel d’offres, y compris les niveaux minimaux de capacité, la base d’évaluation et les justificatifs requis, sont précisés dans les sous-sections suivantes.

Les offres présentées par des soumissionnaires ne respectant pas les niveaux minimaux de capacité seront rejetées.

Lors de la présentation de son offre, chaque soumissionnaire déclare sur l’honneur qu’il remplit les critères de sélection de l’appel d’offres. Le modèle de déclaration sur l’honneur, disponible à l’***annexe 2***, doit être utilisé.

L’évaluation initiale visant à déterminer si un soumissionnaire remplit les critères de sélection se fera sur la base de la déclaration (ou des déclarations) soumise(s).

Les sous-sections suivantes précisent les éléments justificatifs relatifs aux critères de sélection qui doivent accompagner l’offre ou qui peuvent être demandés ultérieurement, à tout moment de la procédure de passation du marché**[[6]](#footnote-7)**. En tout état de cause, dans la mesure où il n’y a pas de motif de dispense, les éléments justificatifs doivent être fournis, sur demande et dans un délai imparti par le *pouvoir adjudicateur*.Les éléments justificatifs doivent être fournis conformément à la base d’évaluation applicable pour chaque critère: dans le cas d’une évaluation consolidée, uniquement par les *entités associées* qui contribuent au respect du critère, et dans le cas d’une évaluation individuelle, par chaque *entité associée* à laquelle le critère s’applique à titre individuel.

Avant la décision d’attribution, le pouvoir adjudicateur peut demander des preuves documentaires du respect des critères de sélection énoncés dans le présent cahier des charges. Tous les soumissionnaires sont **invités à préparer à l’avance les documents relatifs aux justificatifs**, étant donné qu’ils peuvent être invités à les fournir dans un bref délai. En tout état de cause, le soumissionnaire proposé par le comité d’évaluation pour l’attribution du marché sera invité à fournir ces preuves.

L’absence de pièces justificatives valables dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur entraîne le rejet de l’offre en vue de l’attribution du marché, sauf si le soumissionnaire peut justifier le manquement en invoquant l’impossibilité matérielle.

### Capacité juridique et réglementaire

Les soumissionnaires n’ont pas besoin de faire la preuve d’une capacité juridique et réglementaire spécifique pour exécuter le contrat.

[Les soumissionnaires doivent prouver qu’ils ont la capacité juridique d’exécuter le contrat et la capacité réglementaire d’exercer l’activité professionnelle nécessaire à l’exécution des travaux faisant l’objet du présent appel d’offres.

La capacité juridique et réglementaire est prouvée par les éléments justificatifs suivants:

* la preuve de l’inscription dans un registre de commerce ou professionnel pertinent;
* la preuve de l’autorisation qui habilite le soumissionnaire à exécuter le marché dans son pays d’établissement;
* la preuve que le soumissionnaire est membre d’une organisation professionnelle spécifique;
* la preuve de l’inscription au registre de la TVA

### Capacité économique et financière

Les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de sélection suivants afin de prouver qu’ils possèdent la capacité économique et financière nécessaire pour exécuter le contrat.

|  |
| --- |
| Critère F1 |
| Niveau minimal de capacité | Le chiffre d’affaires annuel moyen des deux derniers exercices financiers doit être d’au moins **50.000,00** EUR (*cinquante mille euros)*.  |
| Base d'évaluation | Ce critère s’applique au soumissionnaire dans son ensemble, c’est-à-dire qu’une évaluation consolidée des capacités combinées de toutes les *entités associées* sera effectuée. |
| Éléments justificatifs | Copie du compte de pertes et profits et du bilan des deux derniers exercices clos de chaque *entité associée* ou, à défaut, déclarations adéquates de banques. L’exercice le plus récent doit avoir été clôturé au cours des 18 derniers mois. |

☝ Tous les éléments justificatifs susmentionnés concernant la capacité économique et financière doivent être joints à l’offre.

### Capacité technique et professionnelle

Les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de sélection suivants afin de prouver qu’ils possèdent la capacité technique et professionnelle nécessaire pour exécuter le contrat.

|  |
| --- |
| Critère T1 |
| Le soumissionnaire doit justifier d’une expérience dans le domaine des *services de location de voiture*. |
| Niveau minimal de capacité | Au moins *trois* contrats similaires (en termes de portée et de complexité) réalisés au cours des deux dernières années précédant la date limite de soumission des offres, avec une valeur minimale annuelle pour chacun d’eux de 50.000 EUR (*cinquante mille euros*). |
| Base d'évaluation | Ce critère s’applique au soumissionnaire dans son ensemble, c’est-à-dire aux capacités combinées de toutes les *entités associées*. |
| Éléments justificatifs | Une liste des projets respectant le niveau minimal de capacité. La liste contient des informations détaillées sur les dates de début et de fin, le montant total du projet et sa portée, le rôle et le montant facturé. Dans le cas des projets encore en cours d’exécution, seule la partie qui a été menée à bien pendant la période de référence sera prise en considération.Pour chaque projets le candidat doit présenter une lettre de référence d’un client pour un contrat relatif à des *services de location de voiture* au cours des deux dernières années civiles, en précisant : • le montant du marché, et si les services ont été exécutés de manière professionnelle et dans le respect des conditions contractuelles. |

☝ Tous les éléments justificatifs susmentionnés concernant la capacité technique et professionnelle doivent être joints à l’offre.

\*\*\*

☝ Les entités associées ne doivent pas être soumises à un conflit d’intérêts susceptible de porter atteinte à l’exécution du contrat. Lorsque le *pouvoir adjudicateur* constate de tels conflits d’intérêts, il peut conclure que le soumissionnaire ou une entité associée ne possède pas la capacité professionnelle requise pour exécuter le contrat selon un niveau de qualité approprié.

L’existence de conflits d’intérêts sera examinée au cours de la phase d’évaluation sur la base des déclarations faites dans les déclarations sur l’honneur et, le cas échéant, les lettres d’engagement (***annexe 5.1 et annexe 5.2***).

## Respect des exigences minimales précisées dans les documents de marché

En soumettant une offre, un soumissionnaire s’engage à exécuter le contrat en respectant pleinement les termes et conditions des documents de marché pour cet appel d’offres. Une attention particulière doit être accordée aux exigences minimales indiquées à la *section 1.4 du présent cahier des charges* et au fait que les offres doivent être conformes aux obligations applicables en matière de protection des données, d’environnement, de droit social et du travail établies par le droit de l’Union, la législation nationale, les accords collectifs ou les conventions internationales dans le domaine social, environnemental et du travail énumérées à l’annexe X de la directive 2014/24/UE.

Les exigences minimales doivent être respectées pendant toute la durée du contrat. Le respect de ces exigences est obligatoire et ne peut être soumis à aucune hypothèse, limitation, condition ou réserve de la part d’un soumissionnaire.

**☝Les offres non conformes aux exigences minimales applicables seront rejetées.**

## Critères d’attribution

Les critères d’attribution visent à évaluer les offres dans le but de choisir la plus économiquement avantageuse.

Les offres seront évaluées sur la base des critères d’attribution suivants et de leur pondération:

1. Prix [coût] – 40%

Le prix dont il sera tenu compte pour l’évaluation sera le prix total de l’offre, qui permet de satisfaire à toutes les exigences établies dans le cahier des charges.

 2. Qualité – 60%

La qualité de l’offre sera évaluée en fonction des critères suivants:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères d'attribution** | **Pondération maximale** | **Minimum de points à obtenir** |
| a) Qualité de la description des modalités et délais pour effectuer une réservation, y inclus à court terme et les w-e. | **20** | **15** |
| b) Qualité de la proposition pour la désignation de la personne de contact qui sera l'interlocuteur de la Représentation, moyens de contact, description du réseau utilisé par l’interlocuteur pour la mise en place rapide des services demandés.Délais de communication suite à la réservation des:* nom;
* numéro de téléphone du chauffeur affecté;
* numéro d'immatriculation du véhicule au service Protocole de la Représentation.
 | **20** | **15** |
| c) Qualité de la présentation de deux parcours fictifs, dans des conditions de trafic intense, reprenant le tracé et l'estimation de la durée:* de l'aéroport de Roissy-CDG au Ministère de l’Europe et des Affaires Étrangères
* de la Gare du Nord à la Représentation
 | **20** | **10** |
| d) Qualité de la proposition des mesures mises en place afin d’assurer la sécurité des personnes transportées. | **10** | **5** |
| e) Qualité des mesures mises en œuvre pour une exécution efficace et rentable tout au long du contrat-cadre, y compris les mesures de contrôle de qualité. | **10** | **5** |
| f) Proposition de véhicules propres(véhicule produisant peu ou pas d'émissions polluantes lors de son utilisation). | **10** | **5** |
| g) Protocole sanitaire mis en place pour lutter contre la propagation du COVID-19 ou autres pandémies. | **10** | **5** |
| **TOTAL DES POINTS TECHNIQUES (PT)** | **100** | **60** |

## Attribution (classement des offres)

Les offres sont classées en fonction du meilleur rapport qualité/prix, conformément à la formule ci-dessous:

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Note de l’offre X | = | Note totale de l’évaluation de la qualité technique (sur 100) pour l’ensemble des critères d’évaluation de l’appel d’offres X | \* (60) | + | Le prix de référence le plus bas parmi toutes les offres valables et non rejetées | \* (40) |
| 100 | Prix de référence de l’offre X |

☝ Le contrat est attribué au soumissionnaire dont l’offre se classe première et est conforme aux exigences minimales précisées dans les documents de marché, qui a accès à la procédure de passation de marché, qui ne se trouve pas dans une situation d’exclusion et qui satisfait aux critères de sélection.

# Forme et contenu de l’offre

## Forme de l’offre: comment soumettre une offre?

Les offres doivent être soumises par courrier électronique à l’adresse suivante :

COMM-REP-PAR-ADMINISTRATION@ec.europa.eu

L’objet de l’email doit porter la mention suivante:

**APPEL D’OFFRE N° COMM/PAR/2022/MVP/0065**

## Contenu de l’offre: quels documents joindre à l’offre?

La liste des documents à joindre à l’offre au moyen de l’application figure à l’***annexe 1.***

Les exigences suivantes s’appliquent à l’offre technique et financière

* *Offre technique.*

L’offre technique doit contenir toutes les informations nécessaires pour apprécier la conformité avec les *sections 1.4 et 3 du présent cahier des charges* et les critères d’attribution. Les offres qui ne satisfont pas aux exigences minimales ou qui ne couvrent pas toutes les exigences peuvent être rejetées pour non-conformité et ne pas être évaluées plus avant.

Les soumissionnaires sont libres de choisir la localisation du traitement ou du stockage des données à caractère personnel, pour autant qu’ils respectent les obligations contractuelles en matière de traitement des données (article I.9.2 et article II.9) et, en particulier, les exigences relatives au transfert de données à caractère personnel vers des pays tiers ou des organisations internationales prévues au chapitre V du règlement (UE) 2018/1725[[7]](#footnote-8).

Les soumissionnaires doivent préciser dans leur offre technique la localisation du traitement et du stockage des données à caractère personnel uniquement si cette localisation se trouve en dehors du territoire de l’Union européenne ou de l’Espace économique européen. Si l’offre ne contient aucune précision quant à la localisation, le *pouvoir adjudicateur* le considérera que les données à caractère personnel seront traitées et stockées exclusivement sur le territoire de l’Union européenne ou de l’Espace économique européen.

* *Offre financière.*

Une offre financière complète, incluant le détail du prix, doit être chargée. À cette fin, le modèle financier figurant à *l’annexe 6*, du tableau 1 au 14, doit être rempli, dument signé :

L’offre financière est:

* libellée en euros. Les soumissionnaires de pays n’appartenant pas à la zone euro doivent libeller leurs prix en euros. Le prix indiqué ne peut être révisé pour tenir compte de l’évolution du taux de change. C’est au soumissionnaire qu’il incombe d’assumer les risques ou les profits découlant de toute variation de ce taux;
* exprimée hors taxes, droits de douane et autres charges, c’est-à-dire également hors TVA.

Tout oubli ou changement dans les tableaux de prix originaux entraînera l'annulation de l'offre.

Le pouvoir adjudicateur utilisera pour l’évaluation et la comparaison des offres de prix et uniquement dans ce but, un prix de référence sur base d’un nombre fictif de services.

Seuls les prix indiqués par le soumissionnaire dans ***l’annexe 6***, du tableau 1 au 14, feront partie intégrante du contrat cadre à être signé par les deux parties contractantes et seront les prix valables pour l’exécution des prestations.

Le prix de référence sera calculé sur un nombre de prestations théoriques exprimées soit en nombre d'heures, soit sur un nombre d'opérations, présenté ci-après :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Trajet | Berline (SEDAN) | VAN |
|  Paris / Île de France en journée | 250 h | 150 h |
|  Paris / Île de France en soirée | 50 h | 50 h |
|  Paris / Île de France en w-e ou jour férié | 10 h | 10 h |
| Transfert Gare - Ville | 20 fois | 10 fois |
| Transfert aéroport CDG-PARIS | 5 fois | 5 fois |
| Transfert aéroport CDG-PARIS en w-e ou jour férié  | 3 fois | 3 fois |
| Transfert aéroport ORLY-PARIS | 5 fois | 5 fois |
| Transfert aéroport ORLY-PARIS en w-e ou jour férié  | 3 fois | 3 fois |
| Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en journée | 30 h | 30 h |
| Région Provence-Alpes-Côte d’Azur en soirée | 10 h | 10 h |
| Région Provence-Alpes-Côte d’Azur en w-e ou jour férié | 5 h | 5 h |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes en journée | 10 h | 10 h |
| Région Bretagne en journée | 10 h | 10 h |
| Région Normandie en journée | 10 h | 10 h |
| Région Nouvelle-Aquitaine en journée | 10 h | 10 h |

☝Les institutions de l’Union européenne sont exonérées de ces prélèvements en vertu des articles 3 et 4 du Protocole sur les privilèges et immunités de l’Union européenne du 8 avril 1965 annexé au traité sur le fonctionnement de l’Union européenne. Cette exonération est accordée à la Commission par les gouvernements des États membres, soit par voie de remboursement sur pièces justificatives, soit par voie d’exonération directe.

En cas de doute quant au régime de TVA applicable, il appartient au soumissionnaire de prendre contact avec les autorités de son pays pour obtenir des éclaircissements sur les modalités de l’exonération de TVA dont bénéficie l’Union.

## Politique de signature: comment les documents peuvent-ils être signés?

Lorsqu’un document doit être signé, la signature doit être une signature manuscrite ou une signature électronique qualifiée telle que définie dans le [règlement (UE) nº 910/2014 sur l’identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (le «*règlement sur les transactions électroniques*»).](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2014.257.01.0073.01.FRA)

Pour les signatures manuscrites, voir la section 1 de l’invitation à soumissionner.

Pour les signatures électroniques, voir: <https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/wikis/x/YIrgIw>

Tous les documents doivent être signés par les signataires (lorsqu’il s’agit de personnes physiques) ou par leurs mandataires dûment autorisés.

Pour les documents suivants, lorsqu’ils sont signés par des mandataires, les soumissionnaires doivent fournir la preuve de la délégation du pouvoir de signature:

* la déclaration sur l’honneur du soumissionnaire (en cas d’offre conjointe – les déclarations sur l’honneur de tous les membres du groupement);
* (le cas échéant – en cas d’offre conjointe) le(s) procuration(s) établie(s) selon le modèle joint à l’***annexe 3***.

La délégation du pouvoir de signature au nom des signataires y compris, dans le cas de procuration(s), la chaîne d’autorisations doit être attestée par des documents justificatifs appropriés (copie de l’avis de nomination des personnes autorisées à représenter l’entité juridique dans la signature des contrats (ensemble ou seules), ou une copie de la publication de ladite nomination si la législation qui s’applique au signataire exige cette publication ou une procuration). Il n’est pas utile de transmettre un document auquel le *pouvoir adjudicateur* peut accéder gratuitement dans une base de données nationale si le lien internet exact et, le cas échéant, les données d’identification nécessaires à la consultation du document sont fournis au *pouvoir adjudicateur.*

## Confidentialité des offres: quelles informations peuvent être divulguées et dans quelles conditions?

Une fois que le *pouvoir adjudicateur* a ouvert une offre, celle-ci devient sa propriété et est traitée de façon confidentielle, sous réserve de ce qui suit:

* Aux fins de l’évaluation de l’offre et, le cas échéant, de l’exécution du contrat, de la réalisation d’audits, d’analyses comparatives, etc., le *pouvoir adjudicateur* est autorisé à mettre (toute partie de) l’offre à disposition de son personnel ou du personnel d’autres institutions, agences et organes de l’Union, ainsi que d’autres personnes et entités travaillant pour le *pouvoir adjudicateur* ou coopérant avec lui, notamment les contractants ou sous-traitants ainsi que leur personnel, à condition qu’ils soient tenus par une obligation de confidentialité.
* Après la signature de la décision d’attribution, les soumissionnaires dont les offres ont été reçues conformément aux modalités de soumission, qui ont accès aux procédures de passation de marchés, qui ne se trouvent pas dans une situation d’exclusion visée à l’article 136, paragraphe 1, du RF, qui ne font l’objet d’aucun rejet en application de l’article 141 du RF, dont les offres sont conformes aux documents de passation de marchés, et qui en font la demande écrite, seront informés du nom du soumissionnaire s’étant vu attribuer le contrat, des caractéristiques et avantages respectifs de l’offre retenue ainsi que du prix de l’offre et/ou de la valeur du contrat. Le *pouvoir adjudicateur* peut décider de ne pas communiquer certaines informations qu’il estime confidentielles, en particulier lorsque leur divulgation porterait préjudice aux intérêts commerciaux légitimes des opérateurs économiques ou pourrait nuire à une concurrence loyale entre eux. Ces informations peuvent inclure, sans s’y limiter, des aspects confidentiels des offres, tels que les prix unitaires inclus dans l’offre financière, ou des secrets techniques ou d’affaires[[8]](#footnote-9).
* Le *pouvoir adjudicateur* peut divulguer l’offre soumise dans le cadre d’une demande d’accès public aux documents, ou dans d’autres circonstances lorsque la loi applicable exige sa divulgation. À moins qu’un intérêt public supérieur ne justifie la divulgation d’un document[[9]](#footnote-10), le *pouvoir adjudicateur* peut refuser de fournir un accès complet à l’offre soumise, en supprimant les parties (le cas échéant) qui contiennent des informations confidentielles, dont la divulgation porterait atteinte à la protection des intérêts commerciaux du soumissionnaire, y compris en ce qui concerne la propriété intellectuelle.

☝Le *pouvoir adjudicateur* ne tiendra pas compte des déclarations générales selon lesquelles l’ensemble ou des parties substantielles de l’offre contiennent des informations confidentielles. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les informations qu’ils considèrent comme confidentielles et expliquer pourquoi elles ne peuvent être divulguées. Le *pouvoir adjudicateur* se réserve le droit de procéder à sa propre appréciation de la nature confidentielle de toute information contenue dans l’offre.

# Appendice: Liste des références

|  |  |
| --- | --- |
| ***Critères d’attribution*** | Voir section 3.4. |
| ***Pouvoir adjudicateur*** | Voir section 1.1. |
| ***Entités dont les capacités sont invoquées par le soumissionnaire pour remplir les critères de sélection*** | Voir section 2.4.3 |
| ***Services de validation de l’UE*** | Voir section 2.3.[Règles de l’UE en matière de subventions et d’appels d’offres pour la validation des entités juridiques, la désignation du représentant de l’entité juridique et l’évaluation de la capacité financière](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/common/guidance/rules-lev-lear-fca_fr.pdf) |
| ***Critères d’exclusion*** | Voir section 3.1. |
| ***Règlement financier*** | [Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l’Union](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2018.193.01.0001.01.FRA&toc=OJ:L:2018:193:TOC) |
| ***Contrat-cadre*** | Voir section 1.6. |
| ***Plafond du contrat-cadre*** | Voir section 1.6. |
| ***Chef de file du groupement*** | Voir section 2.4.1 |
| ***Sous-traitants désignés*** | Voir section 2.4.2 |
| ***Entités associées*** | Voir section 2.4. |
| ***Offre conjointe*** | Voir section 2.4.1 |
| ***Entités participantes*** | Voir section 1.1. |
| ***Registre des participants*** | Voir section 2.3.<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/how-to-participate/participant-register> |
| ***Critères de sélection*** | Voir section 3.2. |
| ***Soumissionnaire unique*** | Voir section 2.4. |
| ***Sous-traitance/sous-traitant*** | Voir section 2.4.2 |
| ***Traités*** | Les traités de l’UE: <https://europa.eu/european-union/law/treaties_fr> |

# Liste des annexes

## Annexe 1. Liste des documents à joindre à l’offre ou à présenter au cours de la procédure

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Description** | **Soumissionnaire unique** | **Offre conjointe** | **Sous-traitant désigné** | **Entité dont les capacités sont invoquées** | **Quand et où soumettre le document?** | **Instructions pour le chargement dans (le cas échéant)** |
| Chef de file du groupement | Membre du groupement | Comment nommer le fichier? | Où le charger? |
| 1. **Identification et informations relatives au soumissionnaire.**

*Aperçu d’eSubmission* |
| **Déclaration sur l’honneur relative aux critères d’exclusion et de sélection** (voir la section 3.1)modèle à l’annexe 2 | ☒ | **☒** | **☒** | **☒** | **☒** | Avec l’offrepar courrier électronique | «Déclaration sur l’honneur» | Avec l’entité concernée sous «Parties»🡪«Identification du soumissionnaire»🡪«Pièces jointes»🡪«Déclaration sur l’honneur».Pour les entités dont la capacité est invoquée et qui ne sont pas des sous-traitants, le document doit être chargé dans la section du soumissionnaire du soumissionnaire unique ou du chef du groupement:🡪«Identification du soumissionnaire»🡪«Pièces jointes»🡪«Autres documents».  |
| **Preuve** que la personne qui signe les documents est **un mandataire autorisé** de l’entité[[10]](#footnote-11) | ☒ | **☒** | **☒** |  |  | Avec l’offrepar courrier électronique | «Autorisation de signer des documents». | Avec l’entité concernée sous «Parties»🡪«Identification du soumissionnaire» 🡪«Pièces jointes»🡪«Autres documents». |
| **Procuration**(voir la section 2.4.1)modèle à l’annexe 3 |  |  | ☒ |  |  | Avec l’offrepar courrier électronique | «Procuration» | Dans la section relative au chef du groupement sous «Parties»🡪«Identification du soumissionnaire»🡪 «Pièces jointes»🡪«Autres documents». |
| **Liste des sous-traitants désignés**(voir la section 2.4.2)modèle à l’annexe 4 | ☒ | ☒ |  |  |  | Avec l’offrepar courrier électronique | «Liste des sous-traitants désignés» | Dans la section relative au soumissionnaire unique ou au chef du groupement sous «Parties»🡪«Identification du soumissionnaire»🡪«Pièces jointes»🡪«Autres documents». |
| **Lettre d’engagement**(voir les sections 2.4.2et 2.4.3) |  |  |  | **☒**(modèle de l’annexe 5.1) | **☒**(modèle de l’annexe 5.2) | Avec l’offrepar courrier électronique | «Lettre d’engagement» | Avec l’entité concernée sous «Parties»🡪«Identification du soumissionnaire» 🡪«Pièces jointes»🡪«Autres documents». |
| **Preuve de non-exclusion** (voir la section 3.1) | ☒ | **☒** | ☒ | **[☒]** | [☒] | Avec l’offrepar courrier électronique | s.o. | s.o. |
| **Preuve de l’existence et du statut juridiques** | ☒ | **☒** | ☒ |  |  | Uniquement sur demande des *services de validation de l’UE* | s.o. | s.o. |
| **Preuve de la capacité juridique** (voir la section 3.2.1) |  |  |  |  |  | Avec l’offre par courrier électronique |  | s.o. |
| **Preuve de la capacité économique et financière F1**(voir la section 3.2.2) | **Les documents doivent être soumis****uniquement par les *entités associées*****qui contribuent à atteindre le niveau de capacité minimal****pour le critère F1** | Avec l’offre par courrier électronique | s.o. | Avec le chef du groupement ou le soumissionnaire unique sous «Parties»🡪«Identification du soumissionnaire»🡪«Pièces jointes»🡪«Capacité économique et financière ». |
| **Preuve de la capacité technique et professionnelle T1**(voir la section 3.2.3) | **Les documents doivent être soumis****uniquement par les *entités associées*****qui contribuent à atteindre le niveau de capacité minimal****pour le critère T1** | Avec l’offre par courrier électronique | s.o. | Avec le chef du groupement ou le soumissionnaire unique sous «Parties»🡪«Identification du soumissionnaire»🡪«Pièces jointes»🡪«Capacité technique et professionnelle». |
| 1. **Données relatives à l’offre**

*Aperçu d’eSubmission****Si les documents suivants ne sont pas chargés dans eSubmission, l’offre sera rejetée.*** |
| **[Offre technique**(voir la section 4.2)] | ☒ | ☒ |  |  |  | Avec l’offrepar courrier électronique | «Offre technique» | Sous «Données relatives à l’offre»🡪«Offre technique» |
| **Offre financière**(voir la section 4.2)][modèle à l’annexe 6] | ☒ | ☒ |  |  |  | Avec l’offrepar courrier électronique | «Offre financière» | Sous «Données relatives à l’offre» 🡪«Offre financière» |

## Annexe 2. Déclaration sur l’honneur relative aux critères d’exclusion et de sélection



## Annexe 3. Procuration

|  |
| --- |
| Appel d’offres XXX/XX/XX/20XY/XYZ -[INTITULÉ DE LA PROCÉDURE]**PROCURATION**Je soussigné(e):– Signataire (nom, fonction, société, siège social, numéro de TVA)ayant la capacité juridique nécessaire pour agir au nom de son entreprise,SOUSCRIT AUX ENGAGEMENTS SUIVANTS:1. Je reconnais soumettre une offre conjointe en tant que membre d’un groupement de soumissionnaires (ci-après le «groupement»), constitué par la société 1, la société 2, la société N (ci-après les «membres du groupement»), et dirigé par la société 1 (ci-après le «chef du groupement»), conformément aux conditions spécifiées dans le cahier des charges et aux termes spécifiés dans l’offre à laquelle cette procuration est jointe.
2. Si le *pouvoir adjudicateur* attribue le contrat résultant du présent appel d’offres au *groupement* sur la base de l’offre conjointe à laquelle la présente procuration est jointe, tous les *membres du groupement* sont considérés comme parties au contrat, conformément aux conditions suivantes:
3. tous les *membres du groupement* sont solidairement responsables envers le *pouvoir adjudicateur* en ce qui concerne l’exécution du contrat;
4. tous les *membres du groupement* respectent les conditions du contrat et veillent à la bonne exécution de leur part respective des prestations à fournir au titre du contrat.
5. les paiements effectués par le *pouvoir adjudicateur* au titre des services et/ou fournitures faisant l’objet du contrat sont versés sur le compte en banque du *chef du groupement*: [Indiquer le nom de la banque, l’adresse, le numéro de compte].
6. Les *membres du groupement* confèrent au *chef du groupement* tous les pouvoirs nécessaires pour soumettre l’offre et signer le contrat en leur nom:
7. le *chef du groupement* soumet l’offre au nom de tous les *membres du groupement* et indique dans la section «Coordonnées du soumissionnaire» dans eSubmission le nom et l’adresse électronique d’une personne/d’un point de contact unique autorisé(e) à communiquer officiellement avec le *pouvoir adjudicateur* au sujet de l’offre soumise, y compris pour toutes questions pertinentes, demandes de clarification, notifications, etc. pouvant intervenir pendant la phase d’évaluation, d’attribution et de signature du contrat, et ce pour le compte de l’ensemble des *membres du groupement*;
8. le *chef du groupement* signe tous les documents contractuels – y compris le contrat et ses avenants – et établit toutes les factures relatives à l’exécution du contrat au nom de tous les *membres du groupement*;
9. le *chef du groupement* agit en tant que point de contact unique avec le *pouvoir adjudicateur* pour la livraison des fournitures et/ou la prestation des services faisant l’objet du contrat. Il coordonne la livraison des fournitures et/ou la prestation des services par le *groupement* au *pouvoir adjudicateur*, et veille à la bonne administration du contrat.

Toute modification de la présente procuration est soumise à l’approbation expresse du *pouvoir adjudicateur*. La présente procuration expire lorsque toutes les obligations contractuelles du *groupement* ont cessé d’exister. Les parties ne peuvent y mettre un terme avant cette date sans l’accord du *pouvoir adjudicateur*.Lieu et date:Nom (en majuscules), fonction, entreprise et signature: |

##

## Annexe 4. Liste des sous-traitants désignés

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Éléments d'identification | Rôles/tâches pendant l’exécution du marché | Proportion de sous-traitance (% du volume du marché) |
| *[Dénomination officielle complète* *Siège social* *Numéro d’enregistrement légal* *N° d’immatriculation à la TVA]* |  |  |
| *[Dénomination officielle complète* *Siège social* *Numéro d’enregistrement légal* *N° d’immatriculation à la TVA]* |  |  |
| *[RÉPÉTER AUTANT DE FOIS QU’IL Y A DE SOUS-TRAITANTS DÉSIGNÉS]* |  |  |
| Autres sous-traitants qu’il n’est pas nécessaire de désigner sous la section 2.4.2 |  |  |
|  | **% TOTAL de sous-traitance** | 0,00% |

## Annexe 5.1. Lettre d’engagement d’un sous-traitant désigné

[En-tête, le cas échéant]

COMMISSION EUROPÉENNE

Appel d’offres réf. [numéro de référence]

À l’attention de:

*[insérer date]*

Lettre d’engagement d’un sous-traitant désigné

Je, soussigné(e),

Nom:

Fonction:

Société:

Siège social:

Numéro de TVA:

ayant la capacité juridique requise pour agir au nom de la société *[saisir le nom de l’entité]* confirme par la présente que notre société accepte de participer en tant que sous-traitant à l’offre de [*saisir le nom du soumissionnaire]* pour l’appel d’offres saisir le numéro de référence] – [*saisir l’intitulé de la procédure*] Lot *[saisir le numéro du lot]*.

Dans l’hypothèse où l’offre du soumissionnaire susmentionné serait retenue, *[saisir le nom du sous-traitant]* s’engage à mettre à disposition les ressources nécessaires à l’exécution du contrat en tant que sous-traitant et à réaliser les prestations qui lui seront sous-traitées dans le respect des termes du contrat. Elle déclare également qu’elle ne fait pas l’objet de conflits d’intérêts susceptibles d’affecter négativement l’exécution du contrat et qu’elle accepte les conditions générales qui accompagnent le cahier des charges pour le présent appel d’offres, en particulier les dispositions contractuelles relatives aux contrôles et audits.

Fait à:

Nom:

Emplacement:

Signature:

## Annexe 5.2. Lettre d’engagement d’une entité dont les capacités sont invoquées

[En-tête, le cas échéant]

COMMISSION EUROPÉENNE

Appel d’offres réf. [numéro de référence]

À l’attention de:

*[insérer date]*

Lettre d’engagement d’une entité dont les capacités sont invoquées

Je, soussigné(e),

Nom:

Fonction:

Société:

Siège social:

Numéro de TVA:

ayant la capacité juridique requise pour agir au nom de l’entreprise *[insérer le nom de l’entité]* confirme par la présente que notre entreprise autorise [*insérer le nom du soumissionnaire]* à s’appuyer sur notre [capacité financière et économique] [capacité technique et professionnelle] pour atteindre les niveaux minimaux requis pour l’appel d’offres *[insérer le numéro de référence] – [insérer l’intitulé de la procédure]*

Dans l’hypothèse où l’offre du soumissionnaire susmentionné serait retenue, ***[saisir le nom de l’entité]*** s’engage à mettre à disposition les ressources nécessaires à l’exécution du marché. Elle déclare également qu’elle ne fait pas l’objet de conflits d’intérêts susceptibles d’affecter négativement l’exécution du contrat et qu’elle accepte les conditions générales qui accompagnent le cahier des charges pour le présent appel d’offres, en particulier les dispositions contractuelles relatives aux contrôles et audits.

Fait à:

Nom:

Emplacement:

Signature:

## Annexe 6. Formulaire d’offre financière



1. Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l’Union, modifiant les règlements (UE) nº 1296/2013, (UE) nº 1301/2013, (UE) nº 1303/2013, (UE) nº 1304/2013, (UE) nº 1309/2013, (UE) nº 1316/2013, (UE) nº 223/2014, (UE) nº 283/2014 et la décision nº 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) nº 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1). [↑](#footnote-ref-2)
2. Dans le présent document, les références au(x) *soumissionnaire(s)* s’entendent aussi bien pour les soumissionnaires uniques que pour les groupements d’opérateurs économiques qui présentent une offre conjointe. [↑](#footnote-ref-3)
3. Le document unique de marché européen (DUME) ne peut pas encore être utilisé dans les appels d’offres de la Commission européenne. [↑](#footnote-ref-4)
4. Sauf si la même déclaration a déjà été soumise aux fins d’une autre procédure d’attribution de la Commission européenne, que la situation n’a pas changé et que le délai écoulé depuis la date de délivrance de la déclaration ne dépasse pas un an. [↑](#footnote-ref-5)
5. L’obligation de fournir les pièces justificatives sera levée dans les cas suivants:

si les mêmes documents ont déjà été fournis dans le cadre d’une procédure d’attribution antérieure de la Commission européenne, ont été délivrés au plus tard un an avant la date de leur demande par le *pouvoir adjudicateur*, et sont toujours valables à cette date;

si ces éléments justificatifs peuvent être consultés gratuitement par le *pouvoir adjudicateur* dans une base de données nationale, auquel cas l’opérateur économique fournit à ce dernier l’adresse internet de la base de données et, si nécessaire, les données d’identification requises pour se procurer le document;

s’il est matériellement impossible de fournir ces pièces justificatives. [↑](#footnote-ref-6)
6. L’obligation de fournir les pièces justificatives sera levée dans les cas suivants:

si les mêmes documents ont déjà été fournis dans le cadre d’une procédure d’attribution antérieure de la Commission européenne et sont encore à jour;

si ces éléments justificatifs peuvent être consultés gratuitement par le *pouvoir adjudicateur* dans une base de données nationale, auquel cas l’opérateur économique fournit à ce dernier l’adresse internet de la base de données et, si nécessaire, les données d’identification requises pour se procurer le document; [↑](#footnote-ref-7)
7. Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39), <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018R1725&from=FR>. [↑](#footnote-ref-8)
8. Pour la définition des secrets d’affaires, voir l’article 2, paragraphe 1, de la directive (UE) 2016/943 sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d’affaires) contre l’obtention, l’utilisation et la divulgation illicites. [↑](#footnote-ref-9)
9. Voir l’article 4, paragraphe 2, du règlement (CE) nº 1049/2001 relatif à l’accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. [↑](#footnote-ref-10)
10. Il n’est pas utile de transmettre un document auquel le pouvoir adjudicateur peut accéder gratuitement dans une base de données nationale si le lien internet exact et, le cas échéant, les données d’identification nécessaires à la consultation du document sont fournis au pouvoir adjudicateur. [↑](#footnote-ref-11)